



Remboursement ordures menageres

Par **luigi64**, le **28/07/2010 à 14:11**

Bonjour, depuis décembre 2009 mon bailleur me rembourse sur mon loyer les ordures ménagères 2009 (72eur) et cela tous les mois mais maintenant il me réclame toute la somme, c'est à dire 72 eur depuis décembre, donc $72 \times 7 = 504$ eur. Est-ce qu'il a le droit de réclamer cette somme ? merci d'avance pour votre réponse

Par **aliren27**, le **31/07/2010 à 11:08**

bonjour, [citation] depuis décembre 2009 mon bailleur me rembourse sur mon loyer les ordures ménagères 2009 (72eur) et cela tous les mois mais maintenant il me réclame toute la somme, c'est à dire 72 eur depuis décembre, donc $72 \times 7 = 504$ eur. Est-ce qu'il a le droit de réclamer cette somme ? [/citation] Votre propriétaire a commis une erreur. Ce n'est pas à vous qu'il doit payer les impôts fonciers mais au TP. Il est normal dans ce cas qu'il vous réclame ce qu'il vous a versé par erreur. la TEOM est effectivement payée par le propriétaire, mais fait partie des charges récupérables sur le locataire à condition qu'il vous justifie cette somme. Après ce remboursement, il pourra sur justificatif, vous demander votre part de paiement pour la TEOM. Cordialement
Aline